



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)  
**Article 1**

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION**  
**Arrêté de Police N° 26/2026 (ST) du 08 avril 2026**

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité des défilés organisés dans le cadre des commémorations de la Journée de la Déportation, de la Fête du Travail et du 81ème anniversaire de l'armistice de la guerre 1939/1945.

**ARRETE**

Des défilés seront organisés dans le cadre de trois commémorations aux dates et horaires suivants :

- **Le dimanche 26 Avril 2026 Journée de la Déportation :**

Rassemblement à 10h15 rue des Déportés puis départ du défilé à 10h30 pour un dépôt de Gerbes aux Monuments aux Morts rue Paul Eluard et François Bacquet.

**Itinéraire :** rues des Déportés, Roger Pérus, Beaumont, Jean Jaurès, Paul Eluard (dépôt de gerbe), Oscar Desmaretz, François Bacquet (dépôt de gerbe)

Arrivée Place Roger Salengro.

- **Le vendredi 01 mai 2026 Fête du Travail :**

Rassemblement à 10h45 au Parc Pierre Pécourt rue Youri Gagarine puis départ du défilé à 11h00 pour un dépôt de gerbe au monument aux Morts de la rue François Bacquet.

**Itinéraire :** rues de Sartrouville, Beaumont, Jean Jaurès et François Bacquet.

Arrivée Place Roger Salengro

- **Le vendredi 08 mai 2025 Anniversaire de l'armistice 1939/1945 :**

Rassemblement à 10h15 au Parking Colombus Piétonnier Nelson Mandela puis départ du défilé à 10h30 pour un dépôt de gerbes au monument aux Morts rue Paul Eluard et François Bacquet.

**Itinéraire :** Piétonnier Nelson Mandela puis rues Paul Eluard (dépôt de gerbe), Jean Jaurès, François Bacquet (dépôt de gerbe).

Arrivée Place Roger Salengro.

**Article 2**

Tous les véhicules qui suivront le cortège ne pourront le dépasser

**Article 3**

Tous les véhicules amenés à croiser le cortège devront obligatoirement stationner pendant tout le passage de celui-ci.

**Article 4**

La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de tous véhicules le dimanche 26 avril 2026, ainsi que les vendredis 01 et 08 mai 2026 de 10h30 à 12h30.



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

*Des barrières seront mises en place par les services techniques de la commune aux endroits suivants :*

- *Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès*
- *Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,  
Le 08 avril 2026*

*Le Maire,  
Maryline LUCAS*

